

<b>Département : ISERE</b> <b>Arrondissement : GRENOBLE</b> <b>Commune de Veurey-Voroize</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>ANNEE 2020</b> <b>N° 2020-41</b>
--	--

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

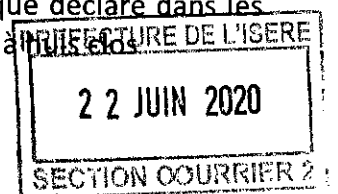
**PRESENTS :** P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREYON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

**ABSENTS EXCUSES :**

Danielle Bret Dreyon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos.

**N° 41/ 2020 : Formation des élus**



Mme le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant égal à 2 % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Alors que les organismes de formations doivent être agréés, Mme le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;

- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZÉ



Département : ISERE  
Arrondissement : GRENOBLE  
Commune de Veurey-Voroize

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ANNEE 2020  
N° 2020-42

L'an deux mille vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 juin 2020

**PRESENTS :** P.RIGAULT, P.MONIER, G.JULLIEN, JM. QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, V.EUGENE, D BRET DREVON, JM DETROYAT, B PEZET, C CAPELLARO

**ABSENTS EXCUSES :**

Danielle Bret Drevon a été élue secrétaire

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la séance a été déclarée à huis clos

#### N° 42/ 2020 : Création d'un budget annexe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Mme le Maire propose la création au 01/09/2020 du budget annexe relatif à la maison médicale et sera dénommé « budget annexe patrimoine bâti ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

Mme le Maire propose au conseil de l'autoriser à faire l'ensemble des démarches administratives pour la création de ce budget annexe (demande de SIRET, documents auprès de la DGFIP...)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 15 juin 2020

Pascale RIGAULT

Maire de VEUREY VOROIZE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Veurey Voroize, with the text 'MAIRIE DE VEUREY VOROIZE' and 'ISERE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.